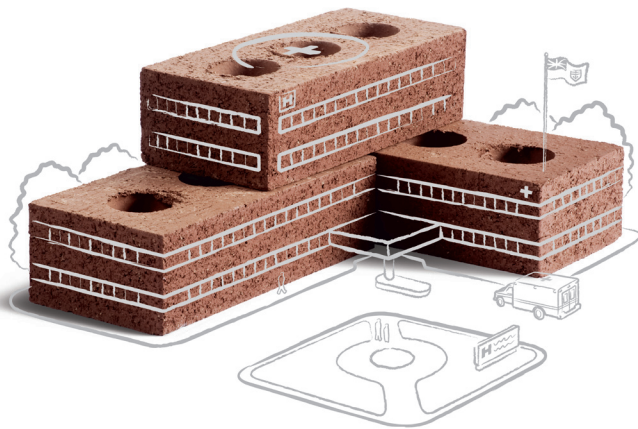


LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO

BÂTISSONS UN ONTARIO PLUS FORT

DU 1^{er} AU 19 JUIN



1 888 212-2663

www.ontario.ca/obligationsdepargne



LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO CONSTITUENT DES ÉLÉMENTS DE BASE SOLIDES POUR NOTRE PROVINCE.

Grâce aux Obligations d'épargne de l'Ontario, vous profitez d'un taux d'intérêt concurrentiel, et soutenez du même coup d'importantes initiatives, notamment en matière de santé, d'infrastructure, et de formation. Ainsi, pendant que vous bâtissez votre avenir financier, vous contribuez également à bâtir un Ontario plus fort. Les Obligations d'épargne de l'Ontario constituent un placement garanti offert exclusivement aux résidentes et résidents de l'Ontario.

Sécurité

Votre capital et l'intérêt réalisé sur votre placement sont tous deux garantis à 100 pour cent par la province de l'Ontario.

Abordabilité

Offertes à partir de 100 \$ jusqu'à concurrence de 500 000 \$.

Options

Choisissez parmi trois types d'Obligations d'épargne de l'Ontario. Dans tous les cas, les intérêts sont composés ou versés annuellement.

OBLIGATION À TAUX FIXE

Taux d'intérêt fixe jusqu'à échéance. Offertes en durées de deux, trois et cinq ans.

OBLIGATION À TAUX ACCÉLÉRATEUR

Taux d'intérêt annuel qui augmente chaque année pendant toute la durée de cinq ans.

OBLIGATION À TAUX VARIABLE

Un nouveau taux annuel est fixé chaque année jusqu'à échéance, le 21 juin 2016.

Flexibilité

Vous pouvez encaisser vos obligations à taux variable chaque année le 21 juin, et vos obligations à taux accélérateur tous les six mois, le 21 juin et le 21 décembre. Tous les titulaires d'obligations profitent de 14 jours pour encaisser leurs obligations. Vous pouvez également vendre vos obligations par le biais d'un courtier en valeurs mobilières ou les céder à une autre personne, et ce, en tout temps.

Avantages fiscaux

Si vous le désirez, vous pouvez placer vos Obligations d'épargne de l'Ontario dans votre compte d'épargne libre d'impôt ou votre REER ou REEE autogéré.

Commodité

Vous pouvez acheter vos Obligations d'épargne de l'Ontario à votre établissement bancaire ou société d'investissement. Si vous êtes titulaire d'obligations arrivant à échéance (à taux variable de 2002, à taux accélérateur de 2004 ou à taux fixe de 2006), vous pouvez continuer de faire fructifier votre placement en les échangeant contre des obligations de 2009.

Taux concurrentiels

Les taux seront annoncés le 1er juin 2009. Pour plus de précisions sur les nouveaux taux pour 2009, consultez votre institution financière, visitez le site www.ontario.ca/obligationsdepargne ou composez sans frais le 1 888 212-2663.

DU 1^{er} AU 19 JUIN, INVESTISSEZ DANS UN ONTARIO PLUS FORT

Demandez les Obligations d'épargne de l'Ontario par leur nom à votre établissement bancaire ou société d'investissement.

Pour de plus amples renseignements, composez le 1 888 212-2663 ou 1 800 263-7776 ATS ou visitez notre site Web à l'adresse ontario.ca/obligationsdepargne.